

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1726

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

499 006 039 RCS Annecy.

MDSYS GROUP.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 800000.00 EUR.

Adresse : 170, rue Des Techniques, 74970 Marignier.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION - Aux termes d'un acte SSP en date à Marignier du 29 juin 2018 : La société PRONIC, Société par Actions Simplifiée au capital de 240 224 euros, dont le siège social est 170 rue des Techniques, 74970 MARIGNIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 397 980 111, ci-après PRONIC, et La société MDSYS GROUP, Société par Actions Simplifiée au capital de 800 000 euros, dont le siège social est 170 rue des Techniques, 74970 MARIGNIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 499 006 039, ci-après MDSYS GROUP, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de MDSYS GROUP par PRONIC. MDSYS GROUP ferait apport à PRONIC de la totalité de son actif, soit 4 748 683 €, moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, soit 659 130 €. La valeur nette des apports s'élèverait donc à 4 089 553 €. En rémunération de cet apport net, il serait attribué à l'Associé unique de MDSYS GROUP, 18 400 actions nouvelles en pleine propriété, entièrement libérées, créées par PRONIC à titre d'augmentation de son capital d'un montant de 294 400 €, avec une prime de fusion de 3 795 153 €, à raison de 18 400 actions de PRONIC contre 160 000 actions de MDSYS GROUP selon une parité d'échange de 115 actions de PRONIC pour 1000 actions de MDSYS GROUP. Ne pouvant détenir ses propres actions, PRONIC procédera, immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de capital de 240 128 € égale à la valeur de ses propres actions dans le capital social, détenues par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018. Le projet de fusion a été déposé le 29 juin 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce du d'ANNECY au nom de MDSYS GROUP et de PRONIC. Les créanciers des deux sociétés pourront former opposition dans le délai de 30 jours fixé par l'article R.236-8 du Code de commerce devant le Tribunal de Commerce d'ANNECY..